



## **Allocution du Président Niasse lors de la cérémonie d'installation de la 13ème Législature**

Chers Collègues,

Honorables Députés,

Ce jour, jeudi 14 septembre de l'An de Grâce 2017, les députés élus le 30 juillet par le peuple souverain, prennent fonction officiellement, à la faveur de la présente cérémonie d'installation de la 13ème Législature, pour la période 2017 – 2022.

En cette occasion solennelle, il est juste de rendre hommage au peuple sénégalais et à ses dirigeants, à tous les niveaux et quelle que soit leur appartenance politique, pour l'action menée, dans une diversité mutuellement enrichissante, mais aussi avec une volonté partagée d'assumer un destin commun.

Chers Collègues,

Vous venez de m'élire, conformément aux dispositions de la loi, à la fonction de Président de l'Assemblée nationale.

Je voudrais vous remercier, avec sincérité, pour avoir voté en ma faveur.

Dans le même temps, je vous redis mon engagement total au service des idéaux qui inspirent notre action commune et qui font de nous, chacun à la place qui est la sienne, des adeptes de la démocratie et de la liberté, du développement et de la solidarité nationale.

Vous rejoignez cet hémicycle majestueux où l'histoire du Sénégal moderne s'est écrite en lettres d'or.

Nous avons la lourde tâche de prolonger les pas de géant de nos illustres devanciers dans un contexte nouveau, face aux défis du XXIème siècle.

La grande histoire des hommes s'est incarnée à la faveur d'évènements, de circonstances et de phénomènes dont le déroulement et la signification ont marqué, de manière indélébile, l'évolution des sociétés humaines.

Depuis cinquante sept (57) ans, le Sénégal, ayant accédé à la souveraineté internationale, conduit son destin, avec la pleine conscience de la vocation d'une nation qui a fondé les bases de son existence sur le socle de la foi, de la pratique religieuse, de la volonté d'avancer vers le progrès par des idées novatrices, par le travail organisé, l'opiniâtreté et l'endurance, dans l'unité, la paix et la concorde, le tout soutenu par un sens élevé du partage des responsabilités qui nous incombent, pour bâtir, ensemble, une communauté viable, solidairement et dans la confiance mutuelle.

Une législature, la treizième du genre, commence aujourd'hui.

Cette législature succède à la précédente et, à plusieurs autres qui ont, chacune, réalisé des acquis, rencontré des obstacles, relevé des défis et, avec des fortunes diverses, ont parcouru un chemin dont les impacts sont venus enrichir un patrimoine et des combats dont la comptabilité objective fait légitimement la fierté des Sénégalais.

Arrivera le temps du bilan exhaustif.

D'ores et déjà, nous pouvons constater la mise en place fonctionnelle du système d'interprétation simultanée, la modernisation de la Bibliothèque, la numérisation des archives, les brillants résultats obtenus par les jeunes parlementaires qui ont bénéficié de l'appui de l'Institution pour poursuivre leur formation aux niveaux des 2ème et 3ème cycles universitaires.

Je ne puis m'empêcher de penser au personnel administratif, dont certains membres ont également bénéficié de stages, ici comme à l'extérieur, grâce à la coopération interparlementaire.

La batterie de mesures à caractère social a été inspirée par une volonté sans équivoque



d'instaurer un climat de travail, propice à l'effort et à l'efficacité, pour l'accomplissement des missions de l'Assemblée nationale.

Notre choix, qui a permis de donner un nouvel essor à la coopération interparlementaire, participe également de cette même volonté partagée de réaliser des projets novateurs, pour améliorer le fonctionnement de l'Institution, avec l'appui de partenaires comme le Parlement européen, l'USAID et le PNUD. Voilà le fondement de notre participation active à l'exécution du calendrier des Organisations interparlementaires, aux niveaux régional et international. A cet égard, le 38ème Forum mondial annuel de l'Action mondiale des Parlementaires, qui s'est tenu à Dakar, les 9 et 10 décembre 2016, constitue tout un symbole.

Je m'en arrête là, pour nous inviter, tous, à consacrer une réflexion responsable aux défis à relever, comme le « vade mecum » et la feuille de route directrice des actions à mener, des programmes à entreprendre, des actes à poser, des ruptures et des innovations à assumer, pour permettre à l'Assemblée nationale de porter sur ses épaules, avec conscience et lucidité, toutes les missions que le peuple lui a confiées, à l'issue du scrutin législatif du 30 juillet 2017.

La 13ème Législature, à la lumière des perspectives qui nous attendent, doit faire face aux responsabilités qui vont être les siennes, à savoir une production législative de qualité, le contrôle effectif de l'activité gouvernementale et, celui des politiques publiques – ce volet étant introduit dans la Constitution du Sénégal à l'issue du Référendum du 20 mars 2016 -, la représentation du peuple sénégalais dans ses ambitions et dans ses droits légitimes, le vote, chaque année, de la Loi de Finances initiale, qui s'appelle le Budget de l'Etat ainsi que le vote de Lois de Finances rectificatives, quand le besoin se fait sentir.

C'est le lieu d'inviter tous les collègues Députés à s'armer, de manière constante, de l'esprit de responsabilité qui fait la force des nations en marche vers le progrès.

L'esprit de responsabilité intègre aussi la volonté et la capacité de comprendre et de gérer la complexité des situations, la diversité des acteurs, l'évolution des données, tout en gardant le cap sur l'intérêt général. Pour emprunter le mot de Jean Jaurès, il convient « d'explorer la complexité presque infinie des faits ».

Il est permis d'être optimiste, si nous prenons en considération la composition de la présente Assemblée nationale, qui réunit une grande diversité d'origines des députés.

Nous devrions, ensemble, faire l'effort de mettre et de maintenir en pratique cet esprit d'ouverture, de dialogue, d'échanges et de compréhension mutuelle au Sénégal qui constituent le levain conduisant à des compromis positifs, générateurs de méthodes fonctionnelles de travail, et créateurs de moyens efficaces pour élaborer des approches complémentaires, voies privilégiées pour atteindre des espaces de synthèses et d'harmonie dans le traitement des projets de loi provenant du Gouvernement et des propositions de loi présentées par les Députés.

Contribuer à l'élargissement des espaces de liberté du citoyen, encourager et soutenir la démocratisation juste et équilibrée des équipements du développement dans l'ensemble des 557 Communes qui occupent le territoire sénégalais, sont des pistes de travail qui s'inscrivent en toute logique dans les missions du Député, dans le cadre de l'application des textes législatifs organisant la décentralisation du développement.

D'une manière générale, des données multiples résultent, en toute logique, de la diversité confirmée qui marque la composition de la présente législature. Ces données sont liées aux impératifs catégoriques et aux exigences objectives intégrées dans les programmes qui constituent la matrice et le centre des politiques publiques définies par le chef de l'Etat, au nom des prérogatives que lui confère la Constitution, politiques publiques mises en œuvre par le Gouvernement et par l'Administration de notre pays.

Sommes-nous en mesure, sommes-nous désireux d'épouser les contours, les réalités et la complexité d'une telle direction et d'un tel choix ?

Si nous sommes prêts, sur le socle de cette diversité, à bâtir les bases d'une concertation permanente et d'un constant esprit d'ouverture et de dialogue, en sublimant le principe intangible du respect mutuel et de la considération réciproque, la 13ème législature se confèrera à elle-même l'identité remarquable d'un Parlement décidé à travailler, avec sérieux et compétence. Pour ce faire, il devra allier l'efficacité à l'efficience et produire des lois qui soient utiles au progrès du peuple et, au surplus, travaillera dans la sérénité, dans l'élévation des idées et des actions, écho authentique d'une Institution démocratique favorisant l'expression libre de toutes les opinions, dans un élan constructif de tolérance mutuelle.



Il est évident que cette ambition d'une Assemblée nationale qui cultive la rigueur dans la pensée et dans les débats et qui promeuve des dynamiques concertées pour une production législative de qualité, ne peut être atteinte que si nous savons faire preuve de discipline partagée, dans le respect strict des règles qui déterminent et organisent les bases d'un fonctionnement de l'Institution parlementaire.

Cette discipline ne peut être imposée. Elle doit être voulue, consentie et protégée par chaque député, dans la plénitude des prérogatives et des droits de chaque Député, mais aussi dans l'observation des obligations qui sont celles d'un élu du peuple, en toutes circonstances, plus précisément et surtout quand le peuple qui nous a élus nous écoute et nous regarde, quand vient le temps, chaque fois que de besoin, de poser des actes liés à notre charge, pour assumer des missions et contribuer au progrès de notre pays, avec hauteur, dignité et un sens permanent de nos responsabilités.

Il arrive que des Députés s'absentent des réunions des Commissions permanentes, et aussi des Séances plénières, de manière répétée voire constante.

Ces absences, de manière évidente, portent préjudice au fonctionnement de l'Institution, avec, comme conséquence, que les députés les plus assidus aux travaux de l'Assemblée fassent le travail des absents.

Le Règlement intérieur règle la question de ces absences. Si le député accepte de se soumettre, volontairement, à ce que doit lui dicter sa conscience en termes de devoirs vis-à-vis de l'Institution, cette question peut trouver sa solution à travers une autodiscipline rigoureuse.

Parallèlement, il est important d'appliquer les principes et les procédures qui figurent dans le Règlement intérieur.

Une Commission ad hoc sera proposée, telle que prévue par les textes, pour prendre en charge ce dossier de l'absentéisme de certains députés. Elle proposera, au terme de ses travaux, des mesures pratiques destinées à mettre fin à ce phénomène.

Comme vous le savez, l'Assemblée nationale, pour cette 13ème législature qui commence, est composée de 165 députés dont 15, élus au titre de la diaspora de nos compatriotes résidant ou vivant à l'étranger.

Nous saluons cette innovation majeure.

Elle a été souhaitée par les Sénégalais de l'Extérieur.

A partir d'aujourd'hui, cette innovation va permettre une représentation plus directe et, sans doute, plus efficace des citoyens sénégalais qui ne vivent pas sur le territoire national ainsi que leurs familles.

Il nous incombe de discuter, chaque fois que de besoin, des sujets et des dossiers importants, dans une variété de gammes aussi riches que le panel des préoccupations des Sénégalais, de leurs rêves, de leurs ambitions, de leurs angoisses, comme il en existe dans toute société sur terre et de leurs combats.

Nous devons, en considération de ces données, veiller, avec vigueur, à ce que nos débats revêtent la tonalité et la forme convenables, afin de pouvoir échanger, dans le calme et dans la sérénité, et pour être à la hauteur des responsabilités qui sont les nôtres, en tant qu'élu du peuple souverain.

Ainsi, il est juste de considérer que certains types de rhétorique devraient être proscrits et mis à l'écart, comme les imprécations, les diatribes, les philippiques et autres formes d'aigreurs verbales qui ne font que polluer l'action et la rendre inutile.

Chers Collègues,

Pour conclure, je voudrais vous dire que cette législature sera ce que nous en ferons.

Le peuple sénégalais nous a fait confiance et nous regarde. Il attend de nous travail consciencieux et défense intransigeante de ses intérêts, en synergie avec l'Exécutif.

La démocratie bien comprise n'isole pas les trois branches du pouvoir les unes des autres mais, au contraire, elle organise entre elles, des passerelles fécondes pour le bon fonctionnement de l'Etat.



Exécutif et Législatif sont les branches d'un même arbre, avec le Judiciaire, qui représente le peuple, dans sa diversité et dans ses choix démocratiques entérinés par le verdict des urnes.

Soyons tous respectueux les uns des autres et des principes démocratiques qui régissent la vie parlementaire et dont les fondements se trouvent dans notre culture africaine et sénégalaise, qui repose sur une promotion organisée de constantes civilités ainsi que sur le respect mutuel entre tous et au profit de tous, dans une société de paix assumée et d'unité nationale enracinée profondément dans l'histoire.

Je nous souhaite à tous une bonne rentrée parlementaire et une 13ème législature dynamique et féconde, au service du peuple sénégalais.

Moustapha Niasse

Dakar, le 14 septembre 2017

Publié le 14 septembre 2017